

**UNIVERSITE BLIDA - 01-**

**FACULTE DE MEDECINE**



**CONCOURS D'ACCES AU RESIDANAT DE  
(MEDECINE, MEDECINE DENTAIRE ET PHARMACIE)**

**SESSION Février 2022 - BLIDA**

● **INSCRIPTIONS** :( Récitification)

*Les inscriptions des candidats au niveau de la Faculté de Médecine de l'Université – Blida 01.*

*« PAV 29 PGRS- 2ème étage ».*

se fera : 1ère Vague du 12 Décembre 2021 au 23 décembre 2021

2ème Vague du 02 janvier 2022 au 02 Février 2022

● **RETRAIT DES PIECES DU DOSSIER:**

**[www.univ-blida.dz](http://www.univ-blida.dz)** —→ **Faculté de Médecine**

● **DEPOT DE DOSSIER :**  
**De 09h00 à 14h00**

Ministère de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique  
Université Blida-1-  
Faculté de Médecine



N° ..... / 2022

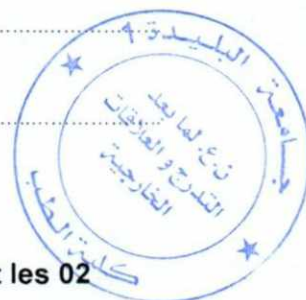
**CONCOURS D'ACCES AU RESIDANAT**  
**SESSION Février 2022**

**Récépissé de Dépôt de dossier**

Nom : .....

Prénom : .....

Blida le : .....



- NB/ 1- Se munir du présent récépissé et d'une pièce d'identité durant les 02 Jours des épreuves fixées au concours.  
2- le présent récépissé de dépôt de dossier tient lieu de convocation

Ministère de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique  
Université de Blida-1-  
Faculté de Médecine



N° ..... / 2022

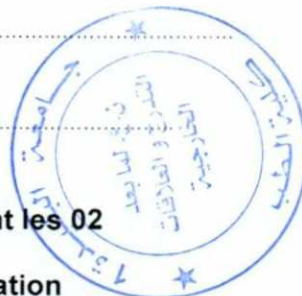
**CONCOURS D'ACCES AU RESIDANAT**  
**SESSION Février 2022**

**Récépissé de Dépôt de dossier**

Nom : .....

Prénom : .....

Blida le : .....



- NB/ 1- Se munir du présent récépissé et d'une pièce d'identité durant les 02 jours des épreuves fixées au concours.  
2- le présent récépissé de dépôt de dossier tient lieu de convocation



**NOTE RELATIVE A L'INSCRIPTION AU RESIDANAT**

1. Vous demandez à vous inscrire au concours de résidanat pour accéder à une formation post-graduée. Le concours est national et annuel.
2. Le nombre de poste est fixé par arrêté interministériel ( MESRS-MSPRSH), affiché dans toutes les Facultés de Médecine.
3. Le Ministre chargé de l'Enseignement Supérieur fixe par arrêté les dates du Concours d'Accès au Résidanat. Les dates sont identiques sur l'ensemble du territoire national.
4. Ce concours est ouvert à :
  - Tous les candidats Algériens titulaires d'un Diplôme de Graduation en Sciences Médicales ou d'un Diplôme étranger reconnu équivalent.
  - Aux médecins étrangers ayant obtenu l'équivalence de leur diplôme et l'autorisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur.
5. Ne sont pas autorisés à repasser le Concours, les candidats ayant abandonnés leur poste d'affectation à de multiples reprises.
6. Le concours reste ouvert aux candidats ayant déjà passé cet examen avec succès mais non affectés et donc non inscrits en résidanat.
7. Les candidats doivent s'inscrire au niveau d'une seule Faculté de leur choix.
8. Le Concours se déroulera au niveau des Facultés de Médecine.
9. Le Concours d'accès au Résidanat est validant ; le candidat doit obtenir au moins la moyenne de 10/20 .Il est aussi classant, le choix de postes se fera par ordre de mérite et dans la limite des postes ouverts.
10. La proclamation des résultats se fera par affichage au niveau des différentes Facultés et sur leur site interne.
11. Les candidats admis au poste de résident seront régis par le statut de résident (Décret exécutif n°11-236 du 3 juillet 2011).
12. Leur progression dans le cursus de formation est fixée par l'arrêté ministériel n°709 du 06 décembre 2010.

**FICHE D'ENGAGEMENT**

Je soussigné ( e )

Nom : .....

Prénom ( s ) : .....

Date et lieu de naissance : .....

Nationalité : .....

Adresse personnelle : .....

Date et lieu d'obtention du Diplôme : .....

Demande mon inscription pour participer aux épreuves du Concours National du Résidanat et m'engage, sous peine d'annulation de ma candidature, à ne pas fournir d'informations erronées.

Je déclare avoir lu et accepté toutes les conditions citées dans la note relative à l'inscription au Résidanat.

Visa du Département

Date et Signature du Candidat

N° C.I.N : .....

Délivré le : ..... Par la Daira de .....

UNIVERSITE - BLIDA-01-  
FACULTE DE MEDECINE

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS POUR INSCRIPTION**  
**AU CONCOURS d'ACCES AU RESIDANAT Février 2022**

( A remplir en lettre majuscule, mettre des croix dans les cases correspondantes )

Nom : ..... épouse de : .....

Prénoms : ..... Sexe : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : ..... Wilaya : .....

Nationalité : .....

Adresse : .....

Ville : ..... Wilaya : .....

Téléphone : ..... email.....

Série Baccalauréat : .....

Date obtention : ..... Mention : .....

Moyenne : ..... Option : .....

Date d'obtention du diplôme de Docteur en Médecine dentaire:  
.....

Lieu d'obtention du diplôme de Docteur en Médecine dentaire :  
.....

**POUR LES FONCTIONNAIRES :**

- Date de recrutement comme Médecin Fonctionnaire : .....

**POUR LES RESIDENTS AYANT DEJA FAIT OBJET D'UNE INSCRIPTION**

- Année universitaire : .....

- Dans quelle Spécialité : .....

- Dans quel service : .....

**POSITION VIS A VIS DU SERVICE NATIONAL :**

Non concerné  Dispensé  Accompli  Sursis du ..... au .....

**Pièce d'identité /**

Nature : .....

Délivrée le : .....

Par : .....

**Date et Signature du candidat**



REPUBLICQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
UNIVERSITE - BLIDA-01-

**FACULTE DE MEDECINE**

**CONCOURS D'ACCES AU RESIDANAT DE Médecine dentaire**  
**SESSION Février 2022 - BLIDA**

• **INSCRIPTIONS** :

Les inscriptions des candidats débiteront à partir du **12 décembre 2021** au niveau de la **Faculté de Médecine de l'Université – Blida 01**. « PAV 29 PGRS- 2ème étage ».

Les inscriptions se feront en :

- 1ère Vague du **12 décembre 2021** au **23 décembre 2021**
- 2ème Vague du **02 Janvier 2022** au **02 Février 2022** de 9h à 14 h

**CONDITIONS** :

Le Concours d'Accès au Résidanat est ouvert :

- à tout candidat titulaire du Diplôme de Doctorat en Médecine
- aux résidents de 1<sup>ère</sup> année, désirant changer de spécialité et **ayant démissionné trois (03) mois avant le concours**. Ce changement de spécialité **n'est autorisé qu'une seule fois**
- Les résidents étrangers peuvent participer au concours après avoir obtenu l'équivalence de leur diplôme de Doctorat en Médecine avec le diplôme algérien correspondant et l'autorisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

**NB/** Les Résidents exclus en 1<sup>ère</sup> année ne sont autorisés à repasser **qu'une seule fois** le Concours pour une autre spécialité.

• **CONSTITUTION DU DOSSIER**

Le dépôt du dossier d'inscription **se fera par le candidat lui-même** et doit contenir les pièces administratives suivantes :

- 01 extrait de l'acte de naissance n°12.
- 02 Photos d'identité avec le nom et prénom au verso.
- 01 Photocopie du Baccalauréat
- 01 Photocopie du Diplôme de Docteur en Médecine.
- 01 Fiche d'engagement ( à retirer auprès du service de la Post-Graduation ).
- 01 Photocopie légalisée de la carte d'Identité Nationale.
- 01 Reçu de 500 DA couvrant les frais d'inscription (Payable auprès du régisseur )
- 01 Attestation de démission signée par le Chef de Service, le Président du Comité Pédagogique de la Spécialité et la D.A.M.P ou le Directeur de l'E.H.S. ou du Secteur Sanitaire (pour les Résidents de 1<sup>ère</sup> année désirant changer de Spécialité).

• **CLASSEMENT DES CANDIDATS** :

- le concours d'accès au Résidanat est classant et validant.
- les candidats ayant obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 aux épreuves, choisissent en séance publique leur poste, par ordre de mérite, et dans les limites du nombre de postes ouverts au concours par arrêté.

**NB/** - \* Une authentification par la faculté de Médecine d'origine du Diplôme de Doctorat en Médecine est exigée aux candidats **admis au concours**(pour les candidats originaires des autres facultés) .

- Tout dossier incomplet ou déposé après les dates d'inscription sera rejeté.